

Contraceptifs hormonaux autorisés en Suisse – vue d'ensemble

5.07.2017. Swissmedic – Les contraceptifs hormonaux sont composés, soit de deux substances hormonales – un œstrogène et un progestatif (*contraceptifs hormonaux combinés*), soit d'un progestatif seul (*mono-préparations*). Tous les contraceptifs hormonaux autorisés en Suisse sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Contraceptifs hormonaux combinés : hormis la « pilule », les patchs et les anneaux vaginaux appartiennent aussi à cette catégorie (voir tableau 1a). Les contraceptifs hormonaux combinés sont classés en différents groupes sur la base de leurs propriétés. A partir de la 3^e génération, toutes les « pilules » sont toutefois classées ici dans un seul groupe (« pilules plus récentes ») parce qu'il n'existe actuellement pas de définition généralement acceptée pour une subdivision supplémentaire (par exemple en 4^e génération). Les premières « pilules » contenaient une dose d'œstrogènes encore bien supérieur à 50 µg (sous forme d'éthinylestradiol). Les « pilules » actuelles contiennent moins de 50 µg d'éthinylestradiol (et sont aussi appelées micropilules pour cette raison) ou bien elles contiennent du valérate d'estradiol ou de l'hémihydrate d'estradiol (voir tableau 1b).

Contraceptifs progestatifs : les mono-préparations à base de progestatifs sont disponibles sous forme de comprimés (minipilules), injections trimestrielles, dispositifs intra-utérins (stérilets imprégnés) ou d'implants sous-cutanés (voir tableau 2).

Les tableaux ci-dessus ne donnent pas d'information sur le risque estimé de thromboembolies veineuses et artérielles des contraceptifs. Des données à ce sujet sont contenues dans les informations correspondantes sur le médicament (www.swissmedicinfo.ch). En plus, veuillez consulter la « [DHPC Contraceptifs hormonaux combinés \(CHC\)](#) » du novembre 2015 sur le site internet de Swissmedic.

Tableau 1a : Contraceptifs hormonaux combinés autorisés en Suisse (état au 30.06.2017)

Groupe	Progestatif	Nom de la préparation
„Pilule“ 2 ^e génération	Lévonorgestrel	Effilevo, Effilevo Conti, Elyfem 20/30, Erlibelle 20/30, Levina 20/30, Levomin 20/30, Lisenia 20/30, Microgynon 30/50, Miranova, Mizzi Gynial, Ologyn, Seasonique, Soffi Gynial
„Pilule“ 3 ^e génération	Désogestrel	Benidette 20, Denise, Deniselle, Desiola 20/30, Desofemine 20 Nova, Desofemine 30, Desoren 20/30, Gracial, Kosima 20/30, Marvelon, Mercilon,
	Gestodène	Elizette 20/30, Estinette 20/30, Femadiol-Mepha 20/30, Gynera, Gyselle 20/30, Gyselle petite 28, Harmonet, Liosanne 20/30, Meliane 21, Meloden, Milvane, Minesse, Minulet, Mirelle, Myvlar
“Pilules plus récentes”	Acétate de chlormadinone ¹	Belara, Belarina, Engiletta 30, Gerti Gynial, Ladonna, Madinette, Sara, Tyarena
	Drospirénone ¹	Daylette, Dretine 21/ 28, Dretinelle 21/28, Elenis, Eloine, Sue 20/30, Suzanne, Volina 20/30, Yasmin, Yasminelle, YAZ, Yira 20/30
	Diénogest ¹	Qlaira, Valette
	Nomégestrol acétate	Zoely
Patch transdermique	Gestodène	Lisvy
	Norelgestromine ²	Evra
Anneau vaginal	Etonogestrel	Circllet, Nuvaring

Les préparations qui contiennent de l'acétate de cyprotérone comme progestatif (Cypestra-35, Cyprelle 35, Cyproderm, Diane-35, Elleacnelle, Feminac 35, Holgyeme, Minerva, Vroni Gynial) ne figurent pas dans le tableau car elles ne sont pas autorisées pour un usage contraceptif au sens strict. Ces préparations ont des propriétés contraceptives, mais sont exclusivement autorisées pour le traitement de maladies liées aux hormones masculines (hyperandrogénisme) comme l'acné (ne répondant pas à d'autres traitements), l'hyperpilosité (hirsutisme) ou certaines formes d'alopecie. L'utilisation exclusivement comme contraceptif n'est pas indiquée.

¹ Gestagènes avec propriétés partielles antiandrogènes.

² La norelgestromine est un métabolite actif du norgestimate.

Tableau 1b : Contraceptifs oraux combinés autorisés en Suisse („pilule“), répartis selon le type et la dose d'oestrogène. Etat au 4.07.2017.

„Pilule“	Progestatif	Oestrogène					Valérate d'estradiol 1-3 mg	Hémihydrate d'estradiol 1,5 mg
		Éthinylestradiol						
		15 µg	20 µg	30 µg	35 µg	>35 µg		
2 ^e génération	Lévonorgestrel		Effilevo, Effilevo Conti, Elyfem 20, Erlibelle 20, Levina 20, Levomin 20, Lisenia 20, Miranova, Soffi Gynial	Elyfem 30, Erlibelle 30, Levina 30, Levomin 30, Lisenia 30, Microgynon 30, Mizzi Gynial, Ologyn, Seasonique		Microgynon 50		
		3 ^e génération	Désogestrel	Benidette 20, Deniselle, Desiola 20, Desofemine 20 Nova, Desoren 20, Kosima 20, Mercilon	Denise, Desiola 30, Desofemine 30, Desoren 30, Kosima 30, Marvelon		Gracial ¹	
	Gestodène	Gyselle petite 28, Minesse, Mirelle	Elizette 20, Estinette 20, Femadiol-Mepha 20, Gyselle 20, Harmonet, Liosanne 20, Meliane 21, Meloden	Elizette 30, Estinette 30, Femadiol-Mepha 30, Gynera, Gyselle 30, Liosanne 30, Minulet, Myvlar		Milvane ²		
„Pilules plus récentes“	Acétate de chlormadinone		Belarina	Belara, Engiletta 30, Gerti Gynial, Ladonna, Madinette, Sara, Tyarena				
		Drosprénone	Daylette, Dretinelle 21/28, Elenis, Eloine, Sue 20, Suzanne, Volina 20, Yasminelle, YAZ, Yira 20	Dretine 21/28, Sue 30, Volina 30, Yasmin, Yira 30				
	DiénoGEST	Nomégestrol acétate		Valette		Qlaira ³	Zoely	

¹ Préparations biphasiques avec 30-40 µg d'éthinylestradiol.

² Préparations triphasiques avec 30-40 µg d'éthinylestradiol.

³ Préparations quadriphasiques avec 3 mg, 2mg, ou 1mg de valérate d'estradiol.

Tableau 2 : Contraceptifs progestatifs en mono-préparation autorisés en Suisse (état au 30.06.2017).

Groupe	Progestatif	Nom de la préparation
Minipilule	Désogestrel	Anouk, Azalia, Cerazette, Cevanel, Desofemono 75, Desonur, Desopop, Diamilla, Yolienne, Zenzi Gynial
Injection trimestrielle	Acétate de médroxyprogestérone	Depo-Provera 150, Sayana
Stérilet hormonal	Lévonorgestrel	Jaydess, Kyleena, Levosert, Mirena,
Implant	Etonogestrel	Implanon NXT